



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le mardi 2 septembre 2025, à 19 h, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Maureen Rice et Maureen McEvoy, ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIT ABSENTE : Madame la Mairesse Carole Robert (Absence motivée).

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

**2025-09-142 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié avec les ajouts suivants :

- 4.6 Pour abroger et remplacer la résolution portant le numéro 2025-08-133 - Établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie d'immeuble non résidentiels (INR)
- 6.1 Pour abroger la résolution portant le numéro 2025-08-139 - Pour autoriser la signature - Protocole d'entente avec une citoyenne - Travaux de drainage d'un fossé municipal
- 9.3 Pour octroyer une subvention au centre du jour et association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sur les sujets à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 11.

**2025-09-143 POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 4 AOÛT 2025**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**



2025-09-143 PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 août 2025, tenue à la salle Héritage sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

**2025-09-144 POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2025-08
- AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS -
COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 95 759,32 \$ -
COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 45 653,37 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 mars 2025, la résolution portant le numéro 2025-03-051, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2025-002, aux fins d'abroger et remplacer les règlements portant le numéro 2024-004 et leurs annexes déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du règlement portant le numéro 2025-002 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.6 du règlement portant le numéro 2025-002 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Directeur général adjoint et Greffier-trésorier adjoint, et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois d'août 2025, portant le numéro 2025-08, totalisant une somme de 141 412,69 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 95 759,32 \$.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois d'août 2025, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 141 412,69 \$.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES
REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2025
ET DES REVENUS ET DÉPENSES
PRÉVISIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2025 et des revenus et dépenses prévisionnels au 31 décembre 2025.

**2025-09-145 POUR MODIFIER LE CALENDRIER -
SÉANCES ORDINAIRES - ANNÉE
2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 octobre 2024, la résolution portant le numéro 2024-150 aux fins d'établir le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) interdit au conseil municipal de siéger pendant la période débutant à 16h30, le 30e jour précédant le jour du scrutin d'une élection générale, et se terminant lorsque la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment (article 313);

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale de 2025 aura lieu le dimanche 2 novembre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, sur la recommandation de la Directrice générale et Greffière-trésorière, croit opportun de déplacer les séances ordinaires initialement prévue le lundi 6 octobre 2025 au 2 octobre 2025 et celle prévue le 3 novembre 2025 au 17 novembre 2025, le lieu et l'heure demeurent les mêmes, pour se conformer aux dispositions de la LERM.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Modifie, tel que requis par l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), les séances ordinaires suivantes de son Conseil municipal, pour l'année 2025, comme suit :

Jour/Mois	Heure	Endroit	Nouvelle Date
Lundi 6 octobre	19h00	Salle Héritage	Jeudi 2 octobre
Lundi 3 novembre	19h00	Salle Héritage	Lundi 17 novembre

3. Mentionne que toutes les séances du Conseil municipal ont lieu à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour à Low.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Madame la conseillère Maureen McEvoy et messieurs les conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

À voté **CONTRE** : Madame la conseillère Maureen Rice.

POUR : 4
CONTRE : 1
S'EST ABSTENU : 0

Adoptée à la majorité des membres présents.



**2025-09-146 POUR RENOUELLER LA LICENCE DE
SÉCURITÉ DU PARE-FEU T40 POUR UNE
DURÉE D'UNE ANNÉE - GROUPE DL
SOLUTIONS INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT l'abonnement de la licence de sécurité du pare-feu T40 vient à échéance le 4 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au renouvellement;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçue par Groupe DL Solutions informatiques.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte la soumission du Groupe DL portant le numéro MKI039149 au montant de 744 \$ « taxes en sus » pour le renouvellement de la licence de sécurité du pare-feu T40, et ce, pour une durée d'un an.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13000-517.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-09-147 POUR REMPLACER LE SERVEUR EN FIN DE
LOCATION - GROUPE DL SOLUTIONS
INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du serveur vient à échéance le 31 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT l'offre de remplacement reçue par Groupe DL Solutions informatiques.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise la soumission du Groupe DL portant le numéro MKI039161 au montant mensuel de 183,06 \$ « taxes en sus » pour le remplacement du serveur et un montant unique de 2 080,25 \$ pour le service de support technique en informatique et l'écofrais afin de faire le nécessaire requis pour effectuer le remplacement du serveur, et ce, pour une location mensuelle d'une durée de 36 mois.



2025-09-147

3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13000-517.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-09-148 POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉSOLUTION
PORTANT LE NUMÉRO 2025-08-133 - ÉTABLIR
DES SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES DANS LA
CATÉGORIE D'IMMEUBLE NON RÉSIDENTIELS
(INR)**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi no 39 par le gouvernement du Québec offrant la possibilité aux municipalités d'instaurer des sous-catégories d'immeubles dans le rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-04-075 adoptée par le Conseil municipal du Canton de Low le 7 avril 2025 exprimant son intention de procéder à l'établissement de sous-catégories;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité du canton de Low d'aller de l'avant avec l'établissement officiel de sous-catégories au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT la possibilité d'établir des sous-catégories résidentielles dans la catégorie résiduelle qui permet d'établir un taux de taxation pour les immeubles résidentiels se dissociant du taux de base général;

CONSIDÉRANT QUE la catégorie des immeubles de 6 logements et plus a été abolie par l'entrée en vigueur du projet de loi no 39 et qu'il est désormais possible d'établir une sous-catégorie résidentielle pour les 6 logements et plus;

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité d'informer les évaluateurs des sous-catégories et catégories qu'elle entend établir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2025-08-133 avec le retrait du mot résiduelle pour identifier la catégorie.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 2025-08-133.
3. Établit une sous-catégorie non résidentielle, soit une pour la résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) (CUBF 5834).
4. Transmet une copie de cette résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



2025-09-148 Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Note 1: Monsieur le conseiller Ghyslain Robert déclare son intérêt à 19 h 21, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux » et indique qu'il s'abstient de voter car il a travaillé sur le document.

2025-09-149 **POUR ADOPTER DES PROGRAMMES DE PRÉVENTIONS ET D'INTERVENTIONS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie propose l'adoption des différents programmes de préventions et d'interventions qui sont d'ailleurs lié à des actions dudit Schéma ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a proposé des gabarits modifiables des programmes aux municipalités locales de son territoire ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées par la Direction du service de sécurité incendie au programme de vérification des avertisseurs de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau travaille actuellement à la rédaction de la troisième version du Schéma et que des consultations publiques sont prévues.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Adopte, sur la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie et sur l'approbation du bureau de la Direction générale, les programmes de prévention et d'interventions du Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie qui s'appliquent, le cas échéant, à la Municipalité du canton de Low.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX PUBLICS

2025-09-150 **POUR ABROGER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2025-08-139 - POUR AUTORISER LA SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC UNE CITOYENNE - TRAVAUX DE DRAINAGE D'UN FOSSÉ MUNICIPAL**



2025-09-150 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution portant le numéro 2025-08-139 – Pour autoriser la signature – Protocole d'entente avec une citoyenne – Travaux de drainage d'un fossé municipal;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont toujours en cours en lien avec ce dossier et qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2025-08-139.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Abroge à toutes fins de droit la résolution portant le numéro 2025-08-139.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Greffière trésorière et Directrice générale, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIENE DU MILIEU

S/O

URBANISME

S/O

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

2025-09-151 POUR OCTROYER UNE COMMANDITE À L'ÉQUIPE DE HOCKEY SENIOR PAUGAN FALLS RAPIDS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 juillet 2024, la résolution portant le numéro 2024-107 aux fins d'encourager l'équipe de hockey senior Pagan Falls Rapids;

CONSIDÉRANT QUE les parties soulèvent un engouement dans la population de la Municipalité, le Conseil souhaite renouveler l'offre de commandite – forfait bronze d'une valeur de 500 \$.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Octroie une commandite au montant de 500 \$ pour l'équipe de hockey Pagan Falls Rapids pour soutenir leurs activités sportives.
3. Décrète une dépense totalisant 500 \$ à l'équipe de hockey senior Pagan Falls Rapids.



2025-09-151

4. Autorise le bureau de la Direction générale à émettre la commandite octroyée par chèque.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-09-152 POUR OCTROYER UNE SUBVENTION À
L'ASSOCIATION CULTURELLE DE LOW -
JOURNÉE DE LA CULTURE À LOW**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low souhaite supporter les activités qui promeuvent le patrimoine culturel de sa municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en partenariat avec Hydro-Québec, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et Être et Devenir, l'Association culturelle de Low organise une journée culturelle à Low au cours du mois de septembre 2025, qui mettra en valeur le passé de la communauté et le paysage culturel avant la construction du barrage Paugan.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Octroie une subvention au montant de 400 \$ pour les activités organisées par l'Association culturelle de Low durant l'événement de la journée de la culture à Low, au cours du mois de septembre 2025.
3. Décrète une dépense totalisant 400 \$ à l'Association culturelle de Low.
4. Autorise le bureau de la Direction générale à émettre la subvention octroyée par chèque.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-09-153 POUR OCTROYER UNE SUBVENTION AU CENTRE
DU JOUR ET ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE
LOW, VENOSTA ET BRENNAN'S HILL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low souhaite supporter les activités des membres de l'Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill et le Centre du jour pour les aînés;



**2025-09-153 PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUPPLÉANTE JOANNE MAYER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Octroie une subvention au montant de 900 \$ pour le Centre du jour et de 4 750 \$, pour les activités des membres de l'Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill, et ce, sur présentation de leurs états financiers.
3. Décrète une dépense au montant totalisant 5 650 \$ à l'Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill pour qu'elle s'occupe de répartir le montant entre les utilisateurs.
4. Autorise le bureau de la Direction générale à émettre la subvention octroyée par chèque.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Madame la Mairesse suppléante Joanne Mayer, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE, DOCUMENTS ET INFORMATION

S/O

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 26 et se termine à 19 h 33.

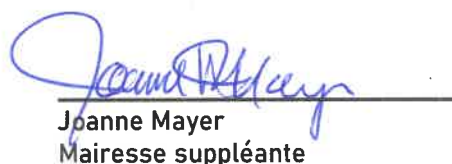
**2025-09-154 POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 33.

Adoptée.


Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière


Joanne Mayer
Mairesse suppléante